

le on entrevoit la cour soigneusement sablée de la caserne des gardes républicains. Ils suivent machinalement le long corridor qui les conduira à leur brigade. le front soucieux, la mine sévère, quelques-uns les traits pâlis par la fatigue et chacun pénètre dans son bureau où pendant quelques instants il notera à la hâte le compte-rendu de sa soirée de la veille.

A peine a-t-il signé la feuille de présence, que l'inspecteur s'attable devant son



Se tenir le lobe de l'oreille droite, "Ne parlez pas tant!"

Dupitre, saisit son carnet de notes et fiévreusement élabore le rapport des événements survenus au cours de l'affaire qui lui a été confiée. Le sous-brigadier l'examine, l'annote, le passe au brigadier qui l'approuve, et de là le fait suivre à l'Inspecteur Principal et au Commissaire chef de service. Après qu'il aura été étudié, lorsqu'on aura enlevé ce qu'il y a d'intéressant à saisir et qui pourra servir aux magistrats pour "échaffauder l'affaire", le rapport sera transporté aux archives, prendra un numéro d'ordre et sera classé dans une chemise titulaire de ce même numéro. Si la personne surveillée a déjà fait

l'objet de rapports précédents, ces nouveaux renseignements iront grossir le dossier déjà établi. Dans le cas contraire, on lui en dressera un avec une fiche classée par lettre alphabétique au nom de l'intéressé, mentionnant son état civil et rappelant le numéro inscrit en gros caractères sur la chemise. De cette façon, dans l'avenir, on pourra en quelques secondes être fixé sur les antécédents de cette personne et la suivre pas à pas à partir du moment où elle a fait parler d'elle. Bien plus, aux Archives on ne se contentera pas seulement de ce classement rudimentaire, on opérera ce que l'on "appelle" le dépouillement du dossier. Tous les noms cités dans les rapports des inspecteurs, susceptibles de désigner un ami, une relation, un parent de la personne surveillée, seront également inscrits sur des fiches classées par lettres alphabétiques, et portant comme mention "Voir dossier No... (affaire Un Tel.)"

Le rapport est parti, l'inspecteur attend la distribution du travail, où les explications complémentaires qui pourraient être sollicitées par les chefs. Bientôt son "brigadier" lui remet un paquet de notes, sur lesquelles il devra "marcher" dans la journée. Enquêtes sur la formation de sociétés, recherches dans l'intérêt des familles, vols, escroqueries, etc., en un mot toute la monnaie courante des plaintes qui doivent être très rapidement solutionnées. Le plus souvent dans une demande de recherches on ne peut fournir sur l'intéressé que de très vagues renseignements, il s'agit donc d'avoir un point de départ, de ne pas se lancer dans l'inconnu, c'est là que commenceront à intervenir efficacement les multiples rouages administratifs.

S'emparant d'une poignée de petits papiers imprimés, l'agent adressera successivement une demande détaillée de recher-